

Maintenant, avons-nous atteint l'idéal que se proposaient ces deux grands hommes? J'ai toujours constaté qu'un idéal ne pouvait jamais être réalisé à 100 p. 100. Cependant, nous pouvons dire que nous nous sommes orientés vers cet idéal et que d'avoir vécu cette entente a été une expérience heureuse pour tous les Canadiens en général.

Histoire de simplifier mon raisonnement, je dois dire que j'ai toujours considéré ce pacte de la Confédération de 1867 un peu comme un contrat entre mari et femme.

Imaginez-vous, monsieur l'Orateur, un couple centenaire qui reçoit des félicitations de partout, le jour des festivités! Alors qu'on est à complimenter le mari sur son œuvre, sur sa progéniture surtout, le femme, elle, a dans la tête des idées qu'elle n'ose exprimer. C'est bien beau en tant que le mari est concerné, mais souvent la femme se dit en elle-même, sans toutefois l'exprimer: Ce n'est pas tout à fait la vérité!

Eh bien! nous, Canadiens français, sommes un peu, au sein de ce grand pacte confédératif et à l'égard de l'élément anglophone, comme le mari et la femme qui ont passé le contrat auquel je viens de faire allusion.

En 1867, nos ancêtres ont accepté le défi. Ils ont tenté de jouer leur rôle, et je crois que si quelque chose a fait défaut, bref si nous avons des reproches à nous faire, en tant que Canadiens français, ce n'est peut-être pas tant au sujet de la lettre même de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que sur son application. Mais à l'occasion de cet anniversaire, histoire de ne pas assombrir le tableau, nous ferons un peu comme la femme qui est partie au contrat de mariage: nous laisserons festoyer ceux qui voudront le faire à 100 p. 100, quitte à peut-être nous restreindre. Nous félicitons quand même nos prédécesseurs d'avoir déployé les efforts nécessaires pour essayer d'atteindre l'idéal que visaient certainement les deux grands responsables de la Confédération.

Nous sommes à nous demander ce que la Confédération nous a donné, après cent ans? Pour répondre à cette question, je suis d'avis que nous devons analyser la situation et nous demander si notre système gouvernemental actuel est aussi solide qu'il l'était il y a cent ans, de même que les bases de notre système actuel, système que j'approuve, car j'ai toujours été en faveur d'un système démocratique.

Je crois que les années qui vont suivre nous donneront la réponse à cette question, et nous souhaitons de tout cœur que notre démocratie grandisse, non seulement en paroles mais en gestes, bref, qu'elle devienne un fait accompli au sein du Canada.

C'est là le vœu des Canadiens français, en général, qui habitent le Canada, comme cela

doit également être le vœu des citoyens de toutes les autres nationalités qui composent notre grand pays.

Je crois que notre démocratie est encore de beaucoup préférable aux autres formes de gouvernement qui ont été lancées ou essayées dans les autres pays, que nous devons nous arrêter devant le fait accompli et être contents du travail, voire de l'effort fourni, bien que cet effort n'ait pas, à mon sens, donné son rendement à 100 p. 100.

Monsieur l'Orateur, je souhaite que le nouveau siècle qui s'ouvre à nous soit le siècle de l'entente, le siècle de la justice et le siècle de la paix.

• (6.00 p.m.)

[Traduction]

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, si je puis dire quelques mots, j'aimerais assurer aux députés que les membres du Crédit social approuvent sans réserve la résolution présentée par le très honorable premier ministre et appuyée par le très honorable chef de l'opposition.

Il est toujours agréable de recevoir des souhaits lors d'une occasion spéciale, et il est particulièrement agréable de recevoir des souhaits de la part du modèle des Parlements. Je viens de lire le message qui nous a été envoyé et je vois qu'on y mentionne les débats qui ont précédé l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et l'institution du Parlement du Dominion du Canada. Ce message, d'après moi, est plus optimiste que les opinions exprimées lors de la création du Canada par les habitants d'outre-Atlantique qui avaient prédit que le Canada ne demeurerait pas longtemps une nation souveraine indépendante.

En tant que nation, le Canada est encore très jeune, mais je suis convaincu qu'il donnera un jour sa pleine mesure et fera son apport au monde en général.

(La motion et adoptée.)

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable George James McIlraith, l'honorable Allan Joseph MacEachen, l'honorable Maurice Sauvé et l'honorable Edgar John Benson, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu du chapitre 143 des Status révisés du Canada, 1952, intitulé: Loi sur la Chambre des communes.